

REPUBLIQUE FRANCAISE**LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE
COMMUNE DE GINESTAS**

N° D2023-05-03

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPALDépartement
de l'AUDEArrondissement
de NARBONNE**Domaine :**

Intercommunalité

**Objet : Modification
des statuts du SIVU
Sud Minervois****Nbre de conseillers**

- en exercice	15
- présents	12
- votants	15
- absents	3
- exclus	0

**Convocation en date
du : 10 mai 2023****Affichage en date
du : 17 mai 2023****Publication de la
présente en date
du : 17 mai 2023****CERTIFIEE
EXECUTOIRE
PAR RECEPTION
SOUS-PREFECTURE
DE NARBONNE LE :
17 mai 2023****PAR PUBLICATION
LE : 17 mai 2023****Séance du Conseil Municipal du 16 mai 2023**

Le Conseil Municipal de la commune de Ginestas, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Georges COMBES.

Présents : COMBES Georges, LEDOYEN Anne-Sophie, BLANC Eric, GREGOIRE Annick, CECCHINATO Alain, AGUAS Marie Line, CARDONA Delphine, CRESSEND Laurent, HAMMOUDI Bilal, PRIOLEAU Karine, RANDRIAMANALINA Nalson, ROCHETTE Justin.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : MARTINEZ Christine, TROCHON Marjolaine, VIGNON Lucie

Procurations : MARTINEZ Christine a donné procuration à AGUAS Marie Line, TROCHON Marjolaine a donné procuration à BLANC Eric, VIGNON Lucie a donné procuration à LEDOYEN Anne-Sophie

Secrétaire : AGUAS Marie Line

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'en date du 30 mars 2023 les élus des onze communes siégeant au sein du Comité Syndical du SIVU Sud Minervois, ont approuvé la modification des statuts relative au nouveau mode de calcul de la contribution financière des communes, suite aux changements ordonnés par le législateur en lien avec la suppression de la taxe d'habitation.

Il convient de délibérer. Monsieur le Maire donne lecture de la délibération afférente du SIVU Sud Minervois.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

▣ Approuve le modification des statuts du SIVU Sud Minervois relative au nouveau mode de calcul de la contribution financière des communes.

Fait et délibéré en séance le jour, le mois et l'an ci-dessus et ont, les membres présents, signés au registre. La convocation registre. La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L.2221-7 du C.G.C.T.

Ginestas, 16 mai 2023
Georges COMBES
Maire

Envoyé en préfecture le 17/05/2023

Reçu en préfecture le 17/05/2023

Publié le



ID : 011-211101647-20230516-D20230503-DE